Attention, ce plan n'est pas à jour.

Vous pouvez consulter ses modifications en retournant sur la page web et en cliquant sur « Modifications à l'annexe B (plan de zonage) ».

Ville de MONT-TREMBLANT

RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102

LIMITE DE ZONAGE

PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

* ZONE DE P.I.I.A.
À TITRE INDICATIF UNIQUEMENT

▸ ZONE DE P.A.E.
À TITRE INDICATIF UNIQUEMENT

DOMINANCE D'USAGE

AF	AGROFORESTIÈRE
AG	AGRICOLE
CA	COMMERCIALE
CF	CONSERVATION FORESTIÈRE
CL	COMMERCIALE LOURDE
CV	CENTRE-VILLE
IN	INDUSTRIELLE
PI	PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE
RA	RÉSIDENTIELLE FAIBLE DENSITÉ
RC	RÉSIDENTIELLE ET COMMERCIALE
RE	RÉCRÉATIVE
RF	RÉSIDENTIELLE FORTE DENSITÉ
RM	RÉSIDENTIELLE MOYENNE DENSITÉ
RT	RÉCRÉOTOURISTIQUE
TM	TOURISTIQUE MIXTE
TO	TOURISTIQUE
TV	TOURISTIQUE VILLÉGIATURE
V	VILLÉGIATURE
VA	VILLAGEOISE
VR	VILLÉGIATURE RURALE

TABLEAU DES AMENDEMENTS

NUMÉRO DU RÈGLEMENT	ADOPTION	NATURE DE L'AMENDEMENT	ENTRÉE EN VIGUEUR

ANNEXE - B
PLAN DE ZONAGE

OCTOBRE 2008

0 125 250 500m

3/3